

# Non à la Constitution libérale

## Oui à une véritable Europe sociale

Catherine Mills

### Emploi social : Propositions alternatives pour construire l'Europe autrement

**1 - D'autres objectifs** qu'un «*marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée*», qu'une seule compétitivité – prix reposant sur la flexibilité à la baisse du coût du travail et des «charges» sociales. Rompre avec un prétendu plein emploi qui en réalité instrumentalise un taux de chômage dit d'équilibre, fondé sur la déflation salariale et la domination du *workfare* anglo-saxon. Il faut au contraire travailler à de nouveaux objectifs de croissance, d'emploi, d'un réel développement durable, de développement humain et social. La libre circulation des capitaux, des services, des marchandises et des hommes comme la liberté d'établissement ne peuvent être présentés comme des dogmes intangibles au détriment de nécessaires politiques de régulation.

On ne peut continuer à séparer d'un côté les lois économiques présentées comme inéluctables. D'un autre côté le social à part considéré comme un résidu. Il faut une grande ambition pour l'Europe ; il s'agirait non pas de régresser par rapport à l'ancien modèle social européen, mais de progresser. Ainsi proposons un **système européen de sécurité d'emploi ou de formation** (1).

**2. Pour une charte des droits fondamentaux de l'Union** qui devrait constituer un progrès social, une impulsion pour une harmonisation et un développement par le haut des droits sociaux et non une régression par rapport aux législations les plus avancées.

- déterminer une **durée légale du travail** afin de ne pas tendre à appliquer partout la durée moyenne du travail de 48 heures dans beaucoup de pays. Coordonner et développer les luttes pour une RTT débouchant sur des créations d'emplois avec maintien des salaires.

- luttes coordonnées pour le développement des **services publics** de l'emploi (formation, reclassement) et non pas un droit restrictif à l'accès à un service gratuit de placement. Pour un droit effectif (avec moyens, institutions, et droits des salariés) à la formation continue pour une formation tout au long de la vie. On pourrait dépasser la stratégie de Lisbonne et non régresser par rapport à elle.

- agir pour la fixation d'un **salaire minimum** afin d'empêcher la concurrence destructrice et la fuite en avant dans la baisse des coûts salariaux.

- imposer d'autres critères que la seule compétitivité prix fondée sur la déflation salariale et le dumping social et fiscal, fonder une **autre conception de la compétitivité**

s'appuyant sur le développement de la **formation**, de la qualification, de l'implication des salariés à partir du développement des ressources humaines, indispensables à la promotion de la recherche et des nouvelles technologies.

- **inscrire le droit formel à obtenir un emploi**, choisi, correctement rémunéré. Au-delà, il faut agir ensemble contre les licenciements, les délocalisations destructrices, des emplois et des salaires, travailler à une responsabilisation des entreprises et des administrations dans la création d'emplois en quantité et qualité. Construire une sécurité d'emploi ou de formation à l'échelle européenne.

- pour une **véritable égalité hommes femmes**, en matière de formation initiale (abolition de la division sexuelle des filières scolaires et universitaires), continue, d'accès à l'emploi, de développement des salaires et de la promotion des femmes, pour une réelle conciliation vie professionnelle-vie familiale impliquant aussi les hommes.

- pour une **nouvelle politique familiale** en Europe réaffirmant l'importance des dispositifs démographiques permettant d'augmenter la population active (réellement employée) et d'assurer le financement de la protection sociale et notamment des retraites. La contribution des femmes à l'augmentation de la population active est décisive. On peut encore largement augmenter le taux d'activité des femmes en le rapprochant de celui des hommes ce qui impliquera une augmentation de l'offre de formules de garde des enfants. À ce sujet, on pourrait beaucoup apprendre des expériences des pays de l'Europe du Nord.

- **pour un droit explicite à la protection sociale** Une protection sociale développée et renouvelée, une harmonisation vers le haut et non une régression. Une véritable charte des droits fondamentaux doit trouver sa reconnaissance juridique, il faut créer des compétences nouvelles pour un essor des droits sociaux partout dans l'Union Européenne, et non simplement renvoyer aux législations et pratiques nationales ou au droit de l'union. Cela implique de rompre avec le seul principe d'un droit à l'accès à des prestations et des services sociaux, à une aide sociale au logement. Il faut au contraire inscrire un droit à la sécurité sociale, un droit d'obtenir des moyens convenables d'existence si on est dans l'incapacité de travailler, un droit à un revenu minimum.

Le droit effectif à la **retraite** doit être reconnu avec des conditions dignes de remplacement du salaire par la retraite. Une action conjointe de tous les salariés et retraités dans l'UE, en relation avec la CES, le Comité de protection sociale, le Comité économique et social... pourrait permettre de revendiquer partout le principe de la retraite par répartition,

au lieu des montages incertains et dangereux des fonds de pension. Une action conjointe, doit permettre de rompre avec la convergence des réformes libérales et impulser des réformes de progrès et d'efficacité des systèmes de retraite.

Pour la **santé** il faut sortir du seul droit **d'accéder** à la prévention et aux soins médicaux mais au contraire **garantir** effectivement un niveau élevé de la santé, travailler ensemble à des convergences de progrès des systèmes de santé, sortir des réformes régressives et réfléchir en concertation à d'incontournables réformes permettant de développer l'efficacité sociale des systèmes de santé.

Agir contre le triomphe de la directive Bolkestein et de l'AGCS institutionnalisés dans la constitution européenne qui impose la libre circulation des services marchands, à la domination de la libre concurrence et des critères de rentabilité financière contre les coopérations, la règle du moins disant social et fiscal.

Il faut refuser une constitution qui organise la destruction des services publics, notamment les services publics de santé ou les hôpitaux publics. Les services d'intérêt économique généraux (SIEG) ne recoupent absolument pas la notion de services publics, ils peuvent être assurés par des opérateurs privés (assureurs, fonds de pensions ...).

Il convient au contraire se mobiliser pour de nouveaux services et entreprises publics, fer de lance d'une nouvelle construction européenne.

L'impulsion pour un niveau élevé de la santé partout en Europe imposerait d'aller au-delà des législations et pratiques nationales très en retard dans beaucoup de pays, la règle de l'unanimité constitue ici un frein à une promotion de la santé dans tous les pays de l'Union européenne.

### 3. Des droits, pouvoirs, institutions d'un type nouveau

Pour une transformation vers le haut des systèmes de protection sociale, de santé, pour la construction d'une Sécurité d'emploi ou de formation à l'échelle européenne, le développement des droits sociaux, il faut transformer les institutions européennes, supranationales, technocratiques et dominatrices. Le **Comité de protection sociale** pourrait être transformé pour qu'il puisse impulser effectivement des convergences de progrès, il devrait être rapproché des mouvements sociaux et des élus. Le **Comité économique et social** pourrait être utilisé et transformé en se branchant effectivement sur les forces sociales, les élus, les citoyens en Europe. Il faut rompre avec cette conception d'une Europe supranationale dominée par des institutions technocratiques aux pouvoirs accrus (Conseil, Commission, BCE) au détriment du Parlement européen.

Au contraire le rôle de ce dernier devrait être étendu. Il faut sortir de ces institutions supranationales et bureaucratiques qui dictent leur loi aux États, allant jusqu'à interdire toute politique économique indépendante et originale, toute mesure entravant «la concurrence libre et non faussée», toute loi atténuant cette injonction serait déclarée nulle. C'est la primauté du droit européen sur le droit de chaque État. Toute action contre le dumping social et fiscal, tout texte sur les mouvements de capitaux spéculatifs sont

interdits car cela entraverait le dogme de la libre circulation (des capitaux, de services, etc.) et de la libre concurrence.

Il faut impérativement rompre avec la directive Bolkestein et refuser cette constitution qui organise son triomphe et celui de l'AGCS.

Rendre effective l'application d'une taxe Tobin sur les mouvements de capitaux spéculatifs, utilisée pour lutter contre la pauvreté, le chômage, le sous-développement.

### Pour un nouveau statut et rôle de la BCE

Il faut sortir de la prétendue indépendance de la BCE qui organise sa gouvernance par les forces du capital et des États dominants et s'impose pour dominer les peuples.

Elle ne peut se contenter de l'objectif de stabilité des prix. Il faut sortir des dogmes monétaristes et du triomphe du pacte de stabilité qui impose une forte limitation des déficits et des dépenses publiques et sociales.

Des objectifs de croissance et d'emploi (comme pour la Federal Reserve Board aux États-Unis) doivent être imposés. La constitution européenne tellement imprécise ou même silencieuse sur certains droits fondamentaux devient d'une précision extrême quand il s'agit d'interdire les déficits publics et sociaux et même leur financement par la création monétaire (ce qui contraindra les États à recourir aux marchés financiers). Des thérapies de chocs seraient imposées aux pays en difficultés, au mépris du besoin de création monétaire pour le développement des dépenses publiques et sociales et du financement d'investissements centrés sur l'emploi et la formation. Les États qui s'émanciperaient des diktats de la BCE et des institutions européennes subiraient sanctions et amendes, par exemple des taux d'intérêt plus élevés. Il faut au contraire un autre crédit, une autre création monétaire pour favoriser directement l'emploi (2).

Enfin il faut sortir du carcan d'une constitution qui ne pourra plus être modifiée tant les procédures sont longues voire impossibles. ■

(1) Voir le texte : «Pour une alternative progressiste au projet de traité constitutionnel européen», publié dans ce numéro, p. 16.

(2) Idem.

